ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 50921

Texte de la question

Mme Sophie Delong attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le Parlement des enfants organisé chaque année, en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale. Force est de constater que cette opération connaît un franc succès depuis 1994. Néanmoins, ne serait-il pas opportun d'associer des jeunes lycéens et collégiens à cet exercice de citoyenneté ? Au moment où bon nombre de jeunes adolescents connaissent des pertes de repères, cette leçon d'éducation civique leur permettrait de renouer avec les valeurs et les institutions de la République. Elle lui demande de lui indiquer sa position en la matière.

Texte de la réponse

Depuis 1994, chaque édition du Parlement des enfants offre aux écoliers de nos 577 circonscriptions législatives une leçon d'éducation civique grandeur nature. En favorisant la pratique du dialogue et du débat démocratique sur des thèmes d'intérêt général, en mettant concrètement en oeuvre le principe de représentation, en initiant aux règles qui permettent l'écriture d'une proposition de loi, cette opération constitue une occasion privilégiée d'avancer dans l'acquisition des compétences sociales et civiques du socle commun de compétences et de connaissances. La proposition d'étendre cette opération, destinée depuis l'origine aux élèves du CM2, aux adolescents en cours de scolarité est, dans cette perspective, séduisante si l'on songe, en particulier, au programme d'éducation civique de la classe de troisième du collège qui est consacré à la notion de citoyenneté politique. Cependant, la mise en oeuvre d'une telle proposition entraînerait une révision complète des modalités de participation et de sélection des classes et des élèves. Dans son ampleur, cette réorganisation ne peut se concevoir sans une réflexion approfondie des deux partenaires que sont l'Assemblée nationale et le ministère.

Données clés

Auteur : Mme Sophie Delong
Circonscription : Haute-Marne (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50921
Rubrique : Jeunes
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 juin 2009, page 5249
Réponse publiée le : 2 mars 2010, page 2425